

COLOR RARE

MISCELA SANA

Révision n° 2  
du 25/05/10  
Imprimé le 25/05/2010

## Fiche de Données de Sécurité

### 1. Identification de la substance/préparation et de la Société

#### 1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénomination commerciale: MISCELA SANA

#### 1.2 Utilisation de la substance/préparation:

#### 1.3 Identification de la société

Raison Sociale	Matières & Couleurs
Adresse	19 rue Pablo Neruda 333140 VILLENAVE D'ORNON
Localité et Etat	FRANCE Tél.: 05 56 52 04 88 Fax: 05 56 51 39 32

Courriel de la personne chargée de la fiche de données de sécurité: 33@colorare.fr

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

Pour renseignements urgents, s'adresser à: ORFILA (INRS): 01 45 42 59 59

### 2. Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Cette préparation est classée comme dangereuse selon les dispositions des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et ses modifications suivantes. Cette préparation nécessite donc une fiche de données de sécurité conformément aux dispositions de la directive 91/155/CE et ses modifications suivantes. Toutes informations additionnelles concernant les risques pour la santé et/ou l'environnement sont contenues dans les sections 11 et 12 de cette fiche.

**Symboles de danger:** Xn - F  
**Phrases de risques:** R: 11/43/65

**Xn : Nocif**



**F : Inflammable**



#### 2.2 Identification des dangers:

Phrases de risque R11: **Facilement inflammable**

Phrases de risque R43: **Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau**

Phrases de risque R65: **Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.**

Ce produits sur la base de ses caractéristiques chimiques et physiques, doit être considéré comme facilement inflammable (point d'inflammabilité inférieur à 21°C)

# COLOR RARE

# MISCELA SANA

Révision n° 2  
du 25/05/10  
Imprimé le 25/05/2010

## 3. Composition/Informations sur les composants

### CONTIENT:

Dénomination	Concentration (C)	Classification
ETHER MONOBUTYLIQUE DU DIETHYLENEGLYCOL Cas No 112-34-5 CE No 203-961-6 INDEX No 603-096-00-8	0,15 <= C < 0,2	Xi R36
NAPHTA LOURD (PEROLE) HYDROTRAITE Cas No 64742-48-9 CE No 265-150-3 INDEX No 649-327-00-6	3,5<=C<4	Xn R65 Note H P 4
HUILES ESSENTIELLES ORANGES Cas No 8028-48-6 CE No 232-433-8	12<=C<13,5	Xn R65 Xi R36/38 Xi R43 R 10/53

Le texte complet des phrases -R- est spécifié dans la section 16.

## 4. Premiers secours

**4.1 Contact avec les YEUX:** Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.



**4.2 Contact avec la PEAU:** Retirer les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.



**4.3 INHALATION:** Conduire immédiatement le sujet intoxiqué au grand air. Si la respiration est difficile, appeler immédiatement un médecin.

**4.4 INGESTION:** Rincer abondamment la bouche, appeler immédiatement un médecin. Provoquer le vomissement seulement sur instruction du médecin. Ne rien administrer par voie orale si le sujet est inconscient.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Informations générales

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. L'exposition au feu des récipients peut en augmenter la pression au point de les exposer à un risque d'explosion. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

**Inflammabilité:** inflammable.

**5.2 Moyens d'extinction:** Le produit est combustible. Les moyens d'extinction sont: anhydride carbonique, mousse, poudre chimique. Pour les fuites et les déversements de produit non incendiés, l'eau nébulisée peut être utilisée pour disperser les vapeurs inflammables et pour protéger les personnes procédant aux opérations de maîtrise de la fuite.

### 5.3 Moyens d'extinction non appropriés :

Ne pas utiliser de jets d'eau. L'eau n'est pas efficace pour éteindre l'incendie, elle peut toutefois être utilisée pour refroidir les récipients fermés exposés aux flammes pour prévenir les risques d'éclatement et d'explosion.

### 5.4 Dangers dus à l'exposition en cas d'incendie :

Éviter de respirer les produits de combustion (oxydes de carbone, produits de pyrolyses toxiques, etc.).

### 5.5 Equipements

Casque de protection avec visière, vêtements ignifuges (veste et pantalons ignifuges fermes au niveau des poignets et des chevilles et serrés à la taille), gants d'intervention (anti-incendie, anti-entailles et diélectriques), respirateur autonome (à protection autonome).

COLOR RARE

MISCELA SANA

Révision n° 2  
du 25/05/10  
Imprimé le 25/05/2010

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### **6.1 Précautions individuelles:** Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Eliminer toute source d'ignition (cigarettes, flammes, étincelles, etc.) de la zone objet de la fuite. Si le produit est solide, éviter la formation de poussières en vaporisant le produit avec de l'eau a moins de contre-indications. En présence de poussières ou de vapeurs dans l'air, adopter une protection pour les voies respiratoires. Endiguer la fuite en l'absence de danger. Ne pas manipuler les récipients endommagés sur le produit sans s'être préalablement muni des dispositifs de protection appropriés. Eloigner les personnes non équipées. Pour les informations relatives aux risques pour l'environnement et la sante, a la protection des voles respiratoires, a la ventilation et aux dispositifs de protection individuelle, faire référence aux autres sections de la présente fiche.

### **6.2 Précautions pour l'environnement:**

Eviter des déversements non contrôlés vers les cours d'eau, eaux résiduaires, eaux de surface . Prévenir les autorités locales en cas d'important déversement accidentel.

**6.3 Méthodes de nettoyage:** Si le produit est liquide, l'aspirer dans un récipient approprié (compatible avec le produit) et absorber le produit écoule a l'aide d'un matériau absorbant inerte (sable, vermiculite, terre de diatomée. Kieselguhr, etc.). Récupérer la plus grande partie du matériau à l'aide d'équipements anti-étincelles et le déposer dans des conteneurs en vue de son élimination. Si le produit est solide, le récupérer a l'aide de moyens mécaniques anti-étincelles et le placer dans des récipients en plastique. Eliminer les résidus a l'aide d'un jet d'eau en l'absence de contre-indications. Prévoir une aération suffisante du lieu de la fuite. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

## 7. Manipulation et stockage

### **7.1 Manipulation:**

**Précautions à respecter pour une manipulation sans danger:** Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des équipements de protection individuelle (§8). Lors de la manipulation des fûts, les précautions habituelles en matière de manutention des charges lourdes sont applicables (directives 90/269/EWG).

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver les récipients fermés et dans un endroit bien aéré. Les vapeurs peuvent s'incendier avec des explosions, par conséquent il faut en éviter l'accumulation en laissant les fenêtres et les portes ouvertes et en assurant une ventilation croisée.

Sans une ventilation appropriée, les vapeurs peuvent s'accumuler au sol et s'incendier même a distance, en cas d'amorçage, avec un danger de retour de flamme.

### **7.2 Stockage:**

**Conditions de stockage sans danger:** Sans une ventilation appropriée, les vapeurs peuvent s'accumuler au sol et s'incendier même a distance, en cas d'amorçage, avec un danger de retour de flamme.

Conserver loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes libres, ne pas fumer, ne pas utiliser d'allumettes ou de briquet. Mettre a terre les récipients durant les opérations de transvasement et porter des chaussures antistatiques.

La forte agitation et l'écoulement vigoureux du liquide dans les tubes et les appareillages peuvent provoquer la formation et l'accumulation de charges électrostatiques dues à la faible conductibilité du produit.

Pour éviter le risque d'incendie et d'explosion, ne jamais utiliser d'air comprimé lors du déplacement du produit.

Ouvrir les récipients avec précaution, parce qu'ils peuvent être sous pression.

# COLOR RARE

## MISCELA SANA

Révision n° 2  
du 25/05/10  
Imprimé le 25/05/2010

### 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Valeurs limites d'exposition:

Dénomination	Type	Etât	TWA/8h mg/m3	Ppm	STEL/15mn mg/m3	ppm	
ETHER MONOBUTHLIQUE DU DIETHYLENEGLYCOL							
	TLV	CH	100				Peau
	OEL	EU	67,5	10	101,2	15	Peau

#### 8.2 Contrôles de l'exposition:

Le recours à des mesures techniques appropriées doit toujours avoir la priorité sur l'utilisation de dispositifs de protection individuelle. Veiller à assurer une bonne ventilation du lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié ou d'évacuation de l'air vicié. Dans le cas où de telles mesures ne permettraient pas de maintenir le degré de concentration du produit en dessous des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail, veiller au port d'une protection pour les voies respiratoires, durant l'utilisation du produit. Se référer à l'étiquette pour les détails. Pour le choix des dispositifs de protection individuelle, demander conseil aux fournisseurs de produits chimiques. Les dispositifs de protection individuelle doivent être conformes aux normes en vigueur ci-dessous.

#### PROTECTION DES MAINS



Se protéger les mains avec des gants de travail de catégorie I en nitrile, PVC, néoprène ou autre matériau équivalent (cf. Directive 89/686/CEE et norme EN 374). Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants : dégradation dû au temps, avant rupture et perte de perméabilité. Dans le cas de la réalisation de préparation, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie a priori. La durée de vie des gants dépend de la durée de l'exposition.

#### PROTECTION DES YEUX



Porter une visière avec capuche ou une visière de protection avec lunettes hermétiques (cf. norme EN 166). Les lunettes doivent être ajustées au visage, avec des volets latéraux.

#### PROTECTION DE LA PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie I, résistantes aux produits caustiques (cf. Directive 89/686/CEE et norme EN 344).  
Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

#### PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur de seuil d'une ou de plusieurs des substances présentes dans la préparation, en référence à l'exposition journalière au sein du lieu de travail ou à une fraction établie par les services de prévention et de protection de l'entreprise, porter un masque avec filtre de type AX ou de type universel dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation (réf. norme EN 141).

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires, tels que masques à cartouches pour vapeur organiques et poussières/particules en suspension, est nécessaire en l'absence de mesures techniques permettant de limiter l'exposition du personnel. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou le seuil olfactif correspondant serait supérieur à la limite d'exposition et en cas d'urgence, à savoir quand les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou bien quand la concentration d'oxygène au sein de l'environnement de travail est inférieure à 17%, il est nécessaire de faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé et circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou bien un respirateur à prise d'air externe pour l'utilisation d'un masque entier, d'un semi-masque ou embout buccal (réf. norme EN 138).

Prévoir un système de lavage oculaire et de douche d'urgence.

En présence d'un risque d'exposition à des éclaboussures ou à des projections provoquées par les opérations de travail effectuées, il est nécessaire de prévoir une protection des muqueuses (bouche, nez et yeux) afin de prévenir les risques d'absorption accidentelle.

# COLOR RARE

# MISCELA SANA

Révision n° 2  
du 25/05/10  
Imprimé le 25/05/2010

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations générales:

Etat physique.....liquide dense de couleur jaune paille  
Odeur.....caractéristique

### 9.2 Informations importantes relatives à la santé et à la sécurité:

PH.....Non disponible  
Solubilité.....Partiellement soluble dans l'eau

### 9.3 : Autres informations :

Viscosité ..... Non disponible  
Densité de la vapeur ..... Non disponible  
Vitesse d'évaporation ..... Non disponible  
Propriétés comburantes ..... Non disponible.  
Coefficient de partage ..... n-octanol/eau  
Point d'ébullition ..... Non disponible  
Point de fusion ..... Non disponible  
Point d'inflammabilité ..... > à 21°C  
Propriétés explosives ..... Non disponible  
Pression de la vapeur ..... Non disponible  
Poids spécifique ..... 0,910 Kg/l  
VOC (Directive 1999/13/CE) ..... 43,78 % - 398,40 g/litre de préparation  
VOC (carbone volatil) ..... 28,30 % - 257,55 g/litre de préparation

## 10. Stabilité et réactivité

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage. Par effet de la chaleur ou en cas d'incendie des oxydes de carbone et des vapeurs peuvent se libérer: ceux-ci peuvent être nocifs pour la santé. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

L'éthanol réagit violemment avec les oxydants forts.

## 11 Informations toxicologiques

Le contact du produit avec la peau provoque une sensibilisation (dermatite de contact). La dermatite s'origine suite à une inflammation de la peau, qui commence dans les zones qui sont en contact répété avec l'agent sensibilisateur. Les lésions de la peau peuvent comprendre: érythèmes, œdèmes, papules, vésicules, pustules, squames, fissures et phénomènes d'exsudation, qui varient selon les phases de la maladie et des zones frappées. La phase aiguë est caractérisée par érythème, œdème et exsudation. Les phases chroniques se caractérisent par squames, sécheresse, fissures et épaissement de la peau.

L'introduction d'une moindre quantité de liquide dans le système respiratoire dans le cas d'ingestion ou à cause du vomissement peut provoquer bronchopneumonie et œdème pulmonaire.

ETHANOL: oral LD50 (mg/kg) 1501 (RAT) inhalation LC50 (rat) 5,9 mg/l/6h.

## 12 Informations écologiques

### 12.1 : Ecotoxicité:

A utiliser de façon appropriée, selon des pratiques de travail correctes. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau, des égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur. L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

### EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

# COLOR RARE

# MISCELA SANA

Révision n° 2  
du 25/05/10  
Imprimé le 25/05/2010

## 14. Informations relatives au transport

Le transport doit être effectué par des véhicules autorisés au transport des marchandises dangereuses selon les prescriptions de l'édition courante de l'Accord A.D.R. et les dispositions nationales applicables.

Le transport doit être effectué dans les emballages originaux et en tout cas dans des emballages inattaquables au contenu et non susceptibles de générer avec le contenu des réactions dangereuses. Le personnel qui s'occupe du chargement et déchargement des marchandises dangereuses doit avoir reçu une formation appropriée sur les risques que la matière en question présente et sur les procédures éventuelles à adopter en cas d'urgence.

### **Transport routier et par chemin de fer:**

Classe ADR/RID :	3	UN :	1263
Packing Group :	II		
Etiquette:	3		
Nr. Kemler:	33		
Limited Quantity :	LQ06		
Code de restriction en tunnels	(D/E)		
Proper Shipping Name :	PAINT OR PAINTED MATERIAL		
Spécial Provsion :	640 D		



### **Transport par mer (maritime):**

Classe IMO :	3	UN :	1263
Packing Group :	II		
Etiquette:	3		
EMS : :	F-E	S-E	
Marine Pollutant :	NO		
Proper Shipping Name :	PAINT OR PAINTED MATERIAL		



### **Transport par avion:**

Classe ADR/RID :	3	UN :	1263
Packing Group :	II		
Label:	3		
Cargo:			
Mode d'emballage :	307	Quantité maximale	60L
PASS :			
Mode d'emballage :	305	Quantité maximale	5L
Instructions particulières:	A3, A72		
Proper Shipping Name :	PAINT OR PAINTED MATERIAL		



**15. Informations réglementaires**

**Etiquetage de danger conformément aux directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifications suivantes.**



NOCIF



FACILEMENT INFLAMMABLE

- R 11 FACILEMENT INFLAMMABLE
- R 43 PEUT ENTRAINER UNE SENSIBILISATION PAR CONTACT AVEC LA PEAU
- R 65 NOCIF: PEUT PROVOQUER UNE ATTEINTE DES POUIMONS EN CAS D'INGESTION
  
- S2 Conserver hors de la portée des enfants
- S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux
- S16 Conserver à l'écart de toutes flammes ou étincelles – Ne pas Fumer
- S24 Eviter le contact avec la peau
- S37 Porter des gants appropriés
- S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Contient des huiles essentielles d'oranges.

La classification de la préparation, caractérisée par une valeur extrême de pH, est fondée sur les résultats d'un essai in vitro adapté et validé comme prévu au paragraphe 3.2.5. de l'annexe VI de la directive 67/548/CEE et ses modifications successives.

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

VOC (Directive 2004/42/CE):

Lasures non filmogènes pour bois.

VOC exprimés en g/Litre du produit prêt à l'emploi

Valeurs limites: 700,00 (2007) - 700,00 (2010)

VOC du produit: 398,40

**COLOR RARE**

**MISCELA SANA**

Révision n° 2  
du 25/05/10  
Imprimé le 25/05/2010

## 16. Autres informations

Texte des phrases R citées dans la section 3 de la fiche.

R 10	INFLAMMABLE.
R 36	IRRITANT POUR LES YEUX.
R 36/38	IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU.
R43	PEUT ENTRAÎNER UNE SENSIBILISATION PAR CONTACT AVEC LA PEAU.
R 53	PEUT ENTRAÎNER DES EFFETS NÉFASTES À LONG TERME POUR L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE.
R 65	NOCIF: PEUT PROVOQUER UNE ATTEINTE DES POUMONS EN CAS D'INGESTION

### BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Directive 1999/45/CE et modifications suivantes
2. Directive 67/548/CEE et modifications suivantes et adaptations (XXIX adaptation technique).
3. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP).
4. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH).
5. The Merck Index. Ed. 10
6. Handling Chemical Safety
7. Niosh - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
  
8. INRS - Fiche Toxicologique
9. Patty Industrial Hygiene and Toxicology
10. N.I. Sax - Dangerous properties of industrial Materials - 7ème Ed., 1989

### *Note pour les usagers:*

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne pouvons être tenus pour responsables d'utilisations incorrectes de la part de l'utilisateur final.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

01 / 02 / 03 / 08 / 09 / 12 / 15 / 16